



La **CERTIFICATION** comme pierre d'assise de la **RÉUSSITE**

Par Alexandre Côté

Le revêtement est l'une des parties les plus importantes d'un bâtiment. En plus de protéger des intempéries, il en est la signature visuelle. De plus en plus, de nouveaux matériaux compétitionnent pour s'attirer les bonnes grâces des architectes. Malgré toutes les tentatives pour imposer les matériaux de synthèse, plusieurs constatent que les plus anciens recouvrements représentent encore une des meilleures alternatives. La maçonnerie, en plus d'apporter une distinction aux édifices, s'avère résistante, isolante et durable.

PHOTO: SDL

«En plus, la maçonnerie est antifeu, antison et antimoisissure.» Denis Brisebois, directeur général de l'Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec (AEMQ), sait que si les années 1990 ont vu un déclin de la brique, la qualité de ce produit et ses nombreux avantages lui ont permis de reprendre sa place dans le marché au cours des dernières années. Sur l'aspect écologique, les chiffres sont probants. Selon M. Brisebois, 1 tonne de brique produirait 0,5 tonne de gaz à effet de serre (GES), comparativement à 2 tonnes de GES pour 1 tonne d'acier et 4 tonnes de GES pour 1 tonne d'aluminium. La durée de vie de la maçonnerie est également supérieure à ces deux autres matériaux.

Si on l'entretient, elle peut durer plusieurs centaines d'années, alors que l'acier a une durée de vie de 25 ans, et l'aluminium de 35 ans. De plus, au bout de 400 ans, elle peut être concassée et réutilisée. Si elle est enfouie, elle n'est pas



Denis Brisebois
Directeur général
Association des entrepreneurs
en maçonnerie du Québec (AEMQ)



dommageable, car ce sont principalement des pierres calcaires qui la composent. « Quand on parle de développement durable, le critère n° 1 devrait toujours être la durabilité des matériaux et leur endurance aux intempéries. Au Québec, on observe un plus grand nombre de cycles gel et dégel que partout ailleurs; on ne peut pas construire nos enveloppes de bâtiments comme aux États-Unis ou ailleurs. »

Si l'on choisit la maçonnerie, il faut trouver le bon entrepreneur; la certification de l'AEMQ au Québec, est un bon moyen d'y arriver. Les chefs d'entreprise et leurs contremaîtres

« Même si l'œuvre n'est pas le fruit du travail du maçon, si ce dernier couvre cette œuvre avec de la brique, il devient responsable devant la loi. »

– Denis Brisebois

doivent réussir un cours de 30 heures pour l'obtenir et s'adonner à de la formation continue pour la conserver. « Je suis certain que cette formation a un impact direct sur la qualité du travail des entrepreneurs, tant au niveau de l'ouvrage en tant que tel que du service. Ceux qui font affaire avec un entrepreneur certifié nous disent tous que c'est le jour et la nuit. » À ce jour, 45 entreprises possèdent l'accréditation.

Leur apprentissage concerne surtout les méthodes d'installation qui sont exigées au code et aux normes. Il est beaucoup question de responsabilité sur les chantiers. Certains qui n'ont pas suivi le cours seraient persuadés de travailler de la bonne façon, mais oublieraient leur responsabilité même aux dépens du travail d'autres corps de métier. « Même si l'œuvre n'est pas le fruit du travail du maçon, si ce dernier couvre cette œuvre avec de la brique, il devient responsable devant la loi », nous dit Denis Brisebois.

À la suite de cette formation, les entrepreneurs doivent suivre une formation continue tous les deux ans. L'objectif de cette formation n'est pas tant de revoir les connaissances, mais d'actualiser ses connaissances en ce qui concerne

les nouvelles normes et mises à jour. Les questions de cette formation sont orientées de sorte que les gens soient obligés de chercher dans les normes.

Pour M. Brisebois, l'objectif est de s'assurer qu'il y a toujours quelqu'un sur le chantier qui détienne la bonne information et puisse dialoguer avec l'architecte ou l'ingénieur responsable. Il croit même que cela pourrait développer un sens du devoir chez ceux qui reçoivent le cours.

Pour l'assurance que donne l'attestation, les entrepreneurs auraient donc tout intérêt à faire affaire avec des entreprises en maçonnerie ayant la certification de l'AEMQ. « Les promoteurs, architectes ou ingénieurs qui ont fait affaire avec des entreprises certifiées nous disent qu'ils deviennent leurs yeux et leurs oreilles sur le chantier. » On s'assure ainsi d'obtenir un produit de qualité et, nous dit M. Brisebois, ce ne serait pas plus coûteux du tout.

La liste des entrepreneurs possédant la certification AEMQ est disponible sur le site Internet de l'organisme. Mais attention, tous ses membres ne possèdent pas le certificat. |||